

Les principes suivants déterminent la description de poste et les tâches du président du conseil d'administration (le « Conseil ») de Suncor Énergie Inc. (« Suncor ») :

1. La tâche primordiale du conseil d'administration consiste à superviser la gestion des activités commerciales et des affaires de Suncor.
2. Suncor s'engage à établir et à maintenir un processus de gouvernance rigoureux qui met à contribution le conseil d'administration, les comités du conseil et la direction.
3. La participation active et les discussions de fond sont encouragées.
4. Le conseil d'administration favorise la séparation des postes de président et de chef de la direction.
5. Le conseil se prononce dans le cas des questions stratégiques portant sur les principes.
6. Le conseil s'efforce d'être le meilleur.

**Compte tenu de ce qui précède, le cadre pour le président du conseil sera le suivant :**

- Le président du conseil est le principal dirigeant du conseil, nommé chaque année par le conseil avec rémunération telle que définie par le conseil. Le président n'est pas un employé ou un dirigeant de Suncor et il agit indépendamment de la direction. Le président s'emploiera à promouvoir l'intégrité du conseil d'administration et une culture qui encourage le conseil à travailler dans l'intérêt à long terme de Suncor et de ses actionnaires.
- Le président présidera les réunions du conseil et les réunions avec les actionnaires de Suncor, comme le prévoient les règlements de Suncor.
- Le président, en vertu d'une invitation permanente, est également nommé membre d'office des comités du conseil dont il n'est pas un membre inscrit.
- Le président sera informé des affaires et des activités importantes de Suncor, de l'environnement économique et politique dans lequel elle évolue et maintiendra un contact régulier avec le chef de la direction et les autres membres de la haute direction de Suncor.

**Les responsabilités du président incluent ce qui suit :**

**Réunions avec les actionnaires**

- Sous réserve des règlements, présider toutes les réunions avec les actionnaires.
- Examiner et approuver les procès-verbaux de toutes réunions avec les actionnaires.

**Gérer le conseil**

- Sous réserve des règlements, présider toutes les réunions du conseil.
- Assumer un leadership au sein du conseil.

- En collaboration avec le comité de gouvernance, s'assurer que les processus qui gouvernent le travail du conseil sont efficaces pour permettre au conseil d'exercer de la surveillance et de la diligence raisonnable dans l'exécution de son mandat.
- Identifier les lignes directrices liées à la conduite et au rendement des administrateurs.
- Gérer le rendement des administrateurs.
- En collaboration avec le secrétaire général et le chef de la direction, superviser la gestion des activités administratives du conseil (calendrier des réunions, ordres du jour, flux de l'information et documentation).
- Faciliter la communication entre les administrateurs.
- Assister aux réunions des comités, au besoin.
- Examiner et approuver les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil avant de les présenter au conseil aux fins d'approbation.

### **Mettre sur pied un conseil plus efficace**

- En collaboration avec le comité de gouvernance, planifier la composition du conseil et des comités du conseil, recruter des administrateurs et planifier la relève des administrateurs.
- En collaboration avec le comité de gouvernance, participer au processus d'évaluation de l'efficacité du conseil et rencontrer individuellement les administrateurs pour leur fournir des commentaires et des conseils constructifs.
- Examiner tous les changements touchant la situation individuelle des administrateurs et déterminer si les autres engagements des administrateurs n'entrent pas en conflit avec leurs tâches d'administrateurs à Suncor; examiner les demandes du chef de la direction pour siéger au conseil d'administration d'autres organisations commerciales.
- Examiner et approuver les demandes des administrateurs conformément à l'orientation du conseil et au principe d'éducation continue.

### **Travailler avec la haute direction**

- Soutenir et influencer la stratégie.
- En collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, diriger le conseil dans le cadre de l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Examiner les dépenses du chef de la direction chaque trimestre.
- Bâtir des relations avec les membres de la haute direction.
- Donner des conseils au chef de la direction.
- Agir comme conseiller du chef de la direction pour ce qui touche aux intérêts du conseil et la relation entre la haute direction et le conseil.

**Assurer la liaison avec les parties intéressées**

- Donner le point de vue de Suncor à d'autres conseils d'administration et organisations, le cas échéant.
- Même si le principal responsable des relations de Suncor avec la communauté financière, la presse et les parties intéressées externes est le chef de la direction, le président peut, à l'occasion, être appelé à assister à des réunions réunissant des parties intéressées externes.

**Dernière mise à jour le 18 novembre 2020**